

# Sur quelques lieux fortifiés dans le canton de Vaud

Autor(en): **de Mandrot**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde = Indicateur d'histoire et d'antiquités suisses**

Band (Jahr): **1 (1855-1860)**

Heft 6-2

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-544548>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## RUNST UND ALTERTHUM.

### Sur quelques lieux fortifiés dans le canton de Vaud.

V. la table 3.

On trouve sur plusieurs points, dans le canton de Vaud, des lieux fortifiés situés à 25 ou 30 minutes de villages et de hameaux, et quelquefois plus rapprochés. Ces localités qui portent le plus souvent le nom de *Chatelard*, sont généralement de simples remparts en terre avec ou sans fossé; leur position est toujours fort bien choisie, ordinairement ils occupent l'extrémité d'une presqu'île formée soit par les contours d'un fort ruisseau, soit par des ravins qui coupent les bords très-abruptes d'un plateau.

L'ouvrage est quelquefois simple; par exemple, l'extrémité d'une langue de terre, s'avancant dans une vallée, et se terminant de trois côtés par des escarpements très-difficiles à gravir, est occupée par une simple levée de terre de 8 à 10 pieds de hauteur, mesurant environ 8 à 10 pieds de base; ce rempart n'a point de fossé, et rien ne fait supposer qu'il en ait eu. D'autres fois le rempart est couvert par un fossé, quelquefois par deux et même par trois. Le rempart est double, comme en terrasse, ou bien il se trouve entre le premier et le second fossé, un second rempart moins élevé que le rempart principal, et ne dépassant guères le niveau du terrain environnant.

Les ouvrages en question, dont nous donnons ici quelques spécimens, dont deux avec profils, sont toujours cachés, et souvent couverts par des bois, situés assez à l'écart, ils sont toujours à proximité d'un cours d'eau qui coule toute l'année.

Des constructions semblables, se répétant sur divers points du pays, dans des conditions presque identiques, doivent avoir une signification. On peut se demander quand, par qui, et dans quel but ces fortifications ont été élevées.

Il se présente deux hypothèses quant au temps de leur construction; elles sont anté-romaines et remontent aux Helvétiens, ou bien elles sont postérieures à l'époque romaine, et auraient été élevées pour servir de lieux de refuge, lors des invasions des barbares. Dans la supposition mentionnée en premier lieu, ces remparts auraient eu pour constructeurs les Helveto-Celtes, mais autant qu'il m'en souvient, les anciens auteurs ne mentionnent point un pareil usage, chez les peuples faisant partie de la grande famille celte qui habitaient nos contrées; il ne me semble pas que César dans sa guerre des Gaules parle jamais de semblables fortifications, tandis qu'il mentionne ça et là, comment les populations réfugiées dans les forêts, s'y fortifiaient par des abbattis.

Sans vouloir le moins du monde trancher la question, et me soumettant d'avance aux preuves qu'on pourrait apporter de mon erreur, je crois que la supposition qui attribuerait ces remparts en terre aux Helvétiens doit être écartée.

Il me semble par contre que l'on pourrait fixer la date de ces constructions aux grandes migrations, ainsi qu'aux invasions des peuples germaniques qui renversèrent l'empire romain. Sur les six emplacements que j'ai visités et dont j'ai levé les plans, quatre sont à proximité d'anciens établissements romains, bien déterminés par les débris trouvés sur les lieux; quant aux deux autres si l'on ne peut les ranger pour le moment dans la même catégorie, rien n'assure que l'on n'y rencontre pas plus tard des vestiges romains. Les lieux fortifiés auraient servi de

retraite aux habitants du plat pays; lors des grandes invasions susmentionnées, ils s'y seraient réfugiés avec leurs troupeaux.

Le fait que je suppose avoir eu lieu lors de l'invasion des barbares, s'est sans doute reproduit lorsque les Hongrois et les Sarrasins ravagèrent le Pays de Vaud; des restes de murailles, ou de fondements de murailles trouvés dans quelques-uns de ces lieux de refuge, indiquent par les matériaux dont on s'est servi, des constructions correspondantes au temps des invasions susdites. Ces matériaux dans lesquels on trouve mêlés ensemble, et reliés par un mortier de la dureté de la pierre, des pierres de construction romaine, des fragments de tuiles de même provenance, des morceaux de molasse et des cailloux roulés, accusent une construction faite avec beaucoup de précipitation, et pour laquelle on a pris tout ce qui se trouvait sous la main.

Ces lieux de refuge, ont été quelquefois renforcés par des châteaux placés soit à l'intérieur de leur enceinte, ce qui est le cas pour deux sur six des localités que je mentionnerai plus tard, soit tout auprès, ce qui est le cas pour une des autres localités en question.

Les points que j'ai visités et dont j'ai levé les plans sont: 1. Au district de Morges, commune de Gollion:

a) *Au Châtelard*. C'est une presqu'île située à 25 minutes du village susnommé, elle se détache du bord du plateau sur lequel se trouve le village de Gollion, lequel plateau s'abaisse rapidement vers la Venoge, et le ruisseau de la Senoge, qui coule dans un lit très encaissé, la limite vers le midi. Sur le plateau de la presqu'île se trouve un mamelon qui a été utilisé pour la défense, on y a taillé un rempart de 21 pieds de hauteur, du côté du Nord, qui est le plus accessible; ce rempart paraît avoir été à deux étages. Le fossé qui se trouvait devant, coupait toute la presqu'île, l'entrée du fort était du côté du midi, il fallait pour y parvenir faire le tour du rempart.

En ouvrant dans le mamelon sus-dit une carrière de gravier, on a mis à découvert des fondements, qui doivent avoir appartenu à une construction située dans l'intérieur du fort; ces fondements sont remarquables par le mélange des matériaux qu'on y retrouve. Des pierres de roc taillées, des fragments de tuiles romaines, des cailloux roulés et des pierres de molasse ayant déjà servi, sont mélangées ensemble, et comme noyées dans une masse de mortier semblable à celui que l'on rencontre dans nos plus anciennes constructions du moyen âge. Il est à remarquer que les tuiles romaines se trouvent en abondance dans un champ dit *Au muret* (petit mûr) situé près du Châtelard, et que des pierres de roc taillées se trouvent encore à 5 minutes de distance dans la vallée, et dans un champ où l'on a trouvé quelques autres débris romains. La colline du Châtelard domine le chemin de Gollion à Wufflens-la-Ville; elle est couverte de bois. La surface du fort est d'environ 4175 perches carrées.

2. Même district, même commune:

b) *En Bovex*. Encore une presqu'île mais de plus petite dimension, elle se trouve aussi sur le bord du plateau susmentionné; elle est limitée au Nord par le petit ruisseau de Bovex qui coule dans un ravin profond et très-escarpé, elle contient environ 1620 perches carrées.

### 3. District de Cossonay, commune de La Sarraz.

*Le Châtelard de la Tine de Conflans.* Au confluent de la Venoge et du Veyron, le dernier de ces torrents fait un coude prononcé autour d'un plateau escarpé. Entre ce coude du Veyron et le cours inférieur de la Venoge, se trouve un cône d'une trentaine de pieds d'élévation; il est placé sur l'extrémité du plateau dont il est séparé par un fossé d'une vingtaine de pieds de profondeur. Ce cône formé de pierres dont plusieurs portent encore les traces de mortier, est probablement la ruine de la tour que les moines de Romainmôtiers accusaient Adalbert de Grandson d'avoir construit sur leur territoire, et qu'il dut leur abandonner; mais en avant du fossé sus-mentionné, il s'en trouve un autre moins profond; il a 8 pieds de profondeur, et couvre un parapet en terre de 6 pieds d'élévation; le second fossé qui aboutit d'un côté à la Venoge et de l'autre au Veyron entoure un espace d'environ 20187 perches carrées, et l'on peut aisément croire, que là aussi se trouvait un lieu de refuge pour les habitants du côteau voisin, lequel sur son versant Nord-Est est couvert de vestiges romains.

### 4. District d'Echallens, commune de Goumoëns le Joux.

*A la Hyaz (à la haye).* Le ruisseau du Talent enserre en demi-cercle un terrain d'une contenance d'à peu près 20312 perches carrées, à cinq minutes de ce petit village. La partie la plus étroite de la presqu'île formée par le sus-dit ruisseau, est coupée par un rempart de 10 pieds de haut, devant lequel se trouve un fossé de profondeur inégale, bien qu'il soit encore partout un obstacle considérable. Les deux extrémités du fossé se terminent en ravin du côté du Talent; vers le Nord, une source d'eau vive jaillit au commencement du ravin et s'écoule dans le Talent. Au même endroit, un petit ruisseau qui se jette aussi dans le Talent, forme un ravin au bout duquel se trouvait autrefois le château de Goumoëns le Joux, qui était ainsi distant d'un trait de flèche, du lieu fortifié que je viens de décrire.

### 5. District d'Yverdon, commune de Suchy.

*Sur le château Ravenel,* à 20 minutes du village de Suchy, deux petits ruisseaux se sont creusés des lits profonds et presque perpendiculaires dans des bancs de molasse; ils se réunissent à mille pas environ de leur source. La langue de terre comprise entre les ruisseaux et qui contient environ 12,500 perches carrées, a été coupée par un fossé de 6 pieds de profondeur, encore parfaitement visible, bien que le parapet devant lequel il se trouvait ait été presque entièrement nivelé par la culture. A 300 pas du fossé s'élève un tertre sur lequel se trouvait probablement la Tour de Suchy. Là, comme à la Tine de Conflans, le château aurait été bâti dans l'enceinte d'un lieu de refuge. Devant le tertre précité se voyent encore des traces de fossé.

### 6. Même district, commune de Valleyres sous Ursins.

*Le Châtelard.* Le ruisseau du Buron reçoit le ruisseau de la Nioccz quelques minutes avant que de sortir de la vallée encaissée dans laquelle il coule depuis Essertines. La Nioccz rencontre le Buron presque à angle droit. Sur cet angle, et profitant d'un petit ravin qui sillonne profondément la rive droite de la Nioccz, on a élevé un rempart de 15 pieds de haut, devant lequel se trouve un fossé de 8 à 10 pieds de profondeur, sur 20 de largeur supérieure. Après ce fossé s'élève un rempart de 12 pieds de haut et de 6 pieds de large à sa partie supérieure;

devant le dit rempart est un second fossé à peu près de la même dimension que le premier, puis à la distance de 100 pas en avant, se trouve un troisième fossé, assez comblé maintenant, mais qui accuse encore une largeur de 20 pieds, et qui aboutit d'un côté dans le ravin dont il a été question, et de l'autre dans la vallée du Buron. Les pentes de cette vallée sont presque inaccessibles en raison de leur rapidité, celle du côté du petit ravin et de la Niocaz le sont aussi. L'espace intérieur du Châtelard comprend un peu plus de 4500 perches carrées.

J'espère que ces détails, ainsi que les plans qui les accompagnent, amèneront d'autres communications, et qu'en réunissant plusieurs observations, il deviendra possible de se faire une idée juste du but de ces constructions, et du temps où elles furent élevées.

Avant que de terminer je dois dire que j'ai vu des remparts semblables dans l'île de Rügen, et que d'après l'histoire de cette île, ils servaient à défendre les demeures des princes ou chefs Vendes qui dominaient ces contrées. Les anciens remparts Anglo-Saxons présentent dit-on le même caractère.

Yverdon, 10 mai 1860.

de Mandrot, Lieut.-Colonel fédéral.

### Römische Inschrift aus Vindonissa.

Im ersten Hefte des Anzeigers 1860 wurde berichtet, dass zu Altenburg an der Aare bei Windisch ein grosses Bruchstück einer römischen Inschrift gefunden worden sei, und zugleich wurde auf die historische Bedeutung des in derselben enthaltenen Namens Pomponius hingewiesen. Ich theile nun zur Ergänzung einige Bemerkungen mit, zu denen ich bei Besichtigung des Steines, der jetzt zu Königsfelden aufbewahrt ist, veranlasst wurde.

Die Schönheit der Inschrift und die ungewöhnliche Grösse der tief eingeschnittenen Buchstaben lässt nicht bezweifeln, dass sie ein öffentliches Denkmal war, und zu Vindonissa, von wo sie in spätrömischer Zeit nach Altenburg mit vielen andern zertrümmerten Baustücken und Denksteinen verschleppt wurde, ein Bauwerk der römischen Regierung geschmückt hatte. Die aufgefundene Tafel ist 4' 6" lang, 3' breit, die Buchstaben der ersten Zeile sind beinahe 1' hoch.

Sie lautet:

O. CAESARE  
 POTESTAT. X  
 O. POMONIO. S  
 O. LEGATO. AVGV

In der zweiten Zeile sind vor P Spuren des Buchstabens C übrig, wahrscheinlich stand TRIBVNIC. hier, d. i. tribunic(ia) potestat(e). Obgleich nur wenige Worte dieser Inschrift erhalten sind, so sind dieselben dennoch für die Geschichte von Vindonissa sehr merkwürdig, indem sie, wie ich glaube, das älteste Zeugnis über diese römische Militärstation enthalten und eine Lücke in der Geschichte der römischen Schweiz ausfüllen. Man hat allerdings auch schon früher die Vermuthung ausgesprochen, dass unter dem Kaiser Claudius die Militärgrenze am Rhein organisirt worden und dass in Folge dieser Massregel die legio XXI in Vindonissa, wo noch keine Truppen gestanden hatten, eingerückt sei. Allein es fehlte an einem historischen